

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1058 promulguant à la Côte française des Somalis : 1° La loi 48-1471 du 23 septembre 1948 , 2° Le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948

n° 1058

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République (J. O. R. F. du 24 septembre 1948, page 9394) ; — le décret n° 18-1178 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique fixant les conditions d'application de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République (J. O. R. F. du 25 septembre 1948, page 9430). Art. 2.
— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.